

CONSIGNES DE SECURITE

(Pour le transport routier)
S8112X

Classe ADR 8
G.e. II
no. ONU 2735
no. de danger 80

CHARGEMENT: ALKYLAMINES, ARYLAMINES ET POLYAMINES LIQUIDES, CORROSIVES

Matériaux transportés : Alpapox 12114/B Indurente

- Liquide incolore ou coloré avec odeur perceptible.
- Non miscible ou partiellement miscible à l'eau – Plus léger que l'eau.

NATURE DU DANGER

- Corrosif: le contact avec le liquide cause graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Inflammable.
- Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.
- Mélanges explosifs peuvent se former avec l'air, particulièrement dans des récipients vides non nettoyés.
- L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.
- Les vapeurs sont irritantes pour la peau et les voies respiratoires.
- En cas d'incendie on peut avoir fumées toxiques. L'inhalation peut avoir effets différés.

PROTECTION INDIVIDUELLE

- Appareils protectifs appropriés pour les voies respiratoires.
- Lunettes pour une protection complète des yeux.
- Tablier, gants imperméables et bottes.
- Bouteille avec de l'eau pure pour rincer les yeux.

ACTIONS GÉNÉRALES DU CONDUCTEUR

- Arrêter le moteur.
- Ne pas utiliser de flammes et ne pas fumer.
- Signaler le danger à tous les usagers de la route avec panneaux de signalisation.
- Tenir les étrangers éloignés de la zone dangereuse. Se tenir du côté du vent.
- Prévenir la police et/ou les pompiers immédiatement.

ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES ET/OU SPÉCIALES DU CONDUCTEUR

- Ne pas effectuer actions dangereuses pour soi même et les personnes présentes.
- Si possible, utiliser pelle, balai et récipient collecteur.
- Éviter contact direct avec le produit.
- Obturer les fuites si cela ne présente pas de danger.
- Utiliser des outils antiétincelle et des équipements électriques de sécurité.
- Éviter que le liquide parvienne dans des cours d'eau, des égouts, des caves et des creusements. Les vapeurs peuvent créer mélanges explosifs et toxiques.
- Endiguer ou absorber le liquide qui se répand avec sable, terre ou autre matériau approprié. Ne pas utiliser de la sciure ou autre matériau combustible.
- Si le produit s'est déversé dans un cours d'eau, dans les égouts ou dans le sol, avertir la police.
- Equipement nécessaire: pelle antiétincelle, balai, seau en plastique ou acier inoxydable, sac de sable, couverture pour bouches d'égouts.

INCENDIE (informations pour le conducteur en cas d'incendie)

- Ne pas essayer de combattre l'incendie qui a impliqué le chargement.

PREMIER SECOUR

- Si le matériau a pénétré dans les yeux, les laver immédiatement et pendant longtemps avec beaucoup d'eau.
- Enlever immédiatement les vêtements contaminés et se laver avec du savon et de l'eau.
- Consulter immédiatement un médecin quand il y a des symptômes apparemment dus à l'inhalation ou au contact avec la peau ou les yeux.
- Les fumées inhalées en cas d'incendie pourraient ne pas avoir de symptômes immédiats d'empoisonnement. Celui qui a été exposé doit être placé sous surveillance médicale au moins 24 heures. Présenter cette fiche au médecin.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES SERVICES D'URGENCE

- Refroidir avec de l'eau les récipients exposés à l'incendie ou surchauffés.
- Éteindre l'incendie avec de l'eau pulvérisée, de la mousse ou de la poudre chimique.
- Ne pas utiliser de jets d'eau.

Pour tout autre renseignement contacter :

No. DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

AL.P.A.S. Srl
SS10 Padana Ovest Z.I 15029 Solero AL ITALY

+39 - 0131 - 217408

Cette fiche a été réalisée automatiquement. Les informations pourraient ne pas être suffisantes et applicables en tout cas. Celui qui effectue l'expédition doit contrôler l'achèvement et l'applicabilité au cas particulier. Cette instruction est conforme à : 5.4.3 – ADR 2001.

(1)